

Pays: Belgique

Commission: Santé

Problématique: Programme EU4health - quelle coordination européenne pour assurer des systèmes de santé plus solides et accessibles aux Européens ?

La Belgique, hôte du Parlement européen, est un pays d'Europe de l'Ouest, bordé par la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg et la mer du Nord, avec une population de 11M d'habitants au 1er janvier 2024. Politiquement, il s'agit d'une monarchie constitutionnelle fédérale à régime parlementaire. En effet, la Belgique, qui a rejoint l'Union européenne en 1953, est un État fédéral depuis 1993 composé de deux ordres d'entités fédérées (les Communautés et les Régions) et depuis le 3 février 2025, Bart De Wever, président de l'alliance néo-flamande, occupe le poste de premier ministre belge.

Dans la commission de santé, les débats porteront sur la coordination européenne nécessaire pour garantir des systèmes de santé plus solides et accessibles aux citoyens européens. Les sujets de débat seront variés et porteront sur la prévention, la protection face aux crises sanitaires, l'accès équitable aux médicaments et le renforcement des systèmes de santé des États membres. À cet égard, la délégation belge soutient pleinement les principes du programme Europe 4 Health.

Bien que la Belgique dispose d'un système de santé semi-décentralisé, elle est totalement engagée pour atteindre une parité entre les différents pays de l'Union Européen et cherche à améliorer la qualité de vie de sa population. C'est pourquoi elle consacre un 11% du PIB à ce secteur. D'autant plus, lors de la pandémie du COVID-19, le pays a été particulièrement touché et s'est retrouvé à devoir augmenter l'investissement en personnel, matériel et l'entretien des infrastructures.

À cet égard, durant la crise, la Belgique a observé une augmentation de troubles mentaux comme dans le reste de l'Europe (le taux de suicide en Belgique reste supérieur à la moyenne de l'UE, représentant 1,4 % du total des décès en 2020). De manière individuelle, le gouvernement a pris une série de mesures pour remédier aux effets de la pandémie sur la santé mentale. Pour répondre à la demande croissante de soutien en matière de santé mentale, une extension du remboursement des soins psychologiques a été approuvée (Healthy Belgium, 2022a). Par ailleurs, un budget supplémentaire de 16,7 millions d'EUR a été alloué pour faciliter l'accès aux soins de santé mentale pour les enfants, les adolescents et les personnes âgées. Il est donc essentiel d'évaluer les solutions possibles pouvant être mises en place à l'échelle européenne pour gérer ce défi, notamment en matière de financement de ressources et d'une stratégie de prévention. D'ailleurs, en accord avec le programme Europe 4 Health, la Belgique accorde une importance particulière aux programmes de prévention. Jusqu'à maintenant, les ressources dédiées à ceux-ci ont accru progressivement et le gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour renforcer les politiques de santé publique, notamment pour réduire le tabagisme et la consommation d'alcool. Les facteurs de risque comportementaux étaient responsables de plus d'un tiers des décès en Belgique. Grâce à ces interventions, le tabagisme chez les adultes et les adolescents a considérablement diminué au cours des dix dernières années.

D'autre part, la Belgique, en tant que membre de l'UE, s'est activement engagée à de nombreuses reprises au niveau européen en faveur de soins de santé durables, accessibles et de grande qualité. Dans ce cadre, la Belgique participe à la réflexion sur l'application des outils technologiques et des applications numériques dans le cadre des soins, par exemple la télémédecine et la santé mobile. La Belgique se souscrit également aux objectifs du paquet législatif de l'Union européenne de la santé. Ce dernier confèrera davantage de capacité d'action aux institutions et agences de l'UE, qui pourront intervenir plus rapidement et plus efficacement au cours des prochaines crises sanitaires. Il importe de se servir de l'élan de la pandémie de COVID-19 afin de renforcer la politique de santé de l'UE ainsi que les acteurs pertinents.

En mai 2023, la Belgique a également proposé un non-papier afin de renforcer l'indépendance de l'UE en matière de production de médicaments et de ne plus avoir de pénuries de médicaments sur le territoire de l'UE. Suite au fort soutien pour cette initiative belge au sein du Conseil et du Parlement européen, la Commission européenne a lancé des actions, telles que

l'établissement d'une liste de l'Union des médicaments critiques ou encore l'établissement de l'Alliance, qui constitue un mécanisme européen de solidarité volontaire en matière de médicaments.

En conclusion, la Belgique s'aligne complètement avec le projet Européen Europe 4 Health. Non seulement, elle valorise des enjeux majeurs pour l'ensemble de l'Union européenne, tels que la santé mentale et la prévention des substances psychoactives, mais elle s'investit également dans la préparation à de nouvelles crises sanitaires, à l'image de celle de la COVID-19. Enfin, elle a pris part à des initiatives visant à apporter des solutions à des défis d'importance comme la pénurie en médicaments ou la modernisation et la transition technologique du support sanitaire partout en Europe.